



RAPPORT MORAL 2021
FNE CENTRE- VAL DE LOIRE
9 avril 2021

Cher(e)s toutes et tous,

Nous avons plaisir à nous retrouver en présentiel pour cette assemblée générale 2022 après une nécessaire période d'adaptation et de transformation de nos habitudes de travail et de concertation résultant de 2 années de crise sanitaire.

Cette contrainte subie a très certainement contribué à gagner de l'agilité et de l'efficacité dans nos actions sous d'autres formes qui ont aussi leurs avantages (confort de la visio-conférence, possibilité d'éviter ou d'optimiser les déplacements). Nous savons aussi que la convivialité de réelles rencontres renforce nos liens et que celles-ci ne doivent par conséquent pas être oubliées pour la cohésion de notre réseau d'associations.

Nous pouvons nous appuyer sur un nouvel équilibre en ce sens afin de mener pleinement à bien nos missions dans un contexte environnemental et climatique de plus en plus prégnant jusqu'aux échelles les plus fines de nos territoires d'action.

Nous gardons ainsi au niveau fédéral notre boussole stratégique tri-annuelle au regard de la déclinaison opérationnelle de notre plan d'action « Ambition 2021 »

Notre modèle économique, dans l'objectif fédéral d'un soutien et service pour ses membres, reste en cours de construction en fonction des opportunités de positionnement de nos d'actions et projets auprès de nos principaux financeurs actuels. Nous bénéficions à ce jour encore d'un soutien conséquent de collectivités et d'acteurs publics qui ont confiance en notre notoriété et nos compétences. Nous les en remercions (conseil régional, DREAL, AELB, ADEME, DRAAF pour citer les principaux).

Cependant, pour être plus résilients et avoir l'espoir de déployer bien plus amplement l'ensemble de nos missions, Il semble désormais nécessaire de se concentrer sur le volet « susciter l'envie de soutien aux associations ». Nous pouvons notamment utiliser des possibilités de communication coordonnées et à double entrée, c'est à dire à la fois par les associations territoriales et par la fédération. Ceci est dans la perspective de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre de personnes vers nos associations, et de constituer une communauté régionale de sympathisants qui peut peser plus fortement sur l'opinion. La mise en ligne toute prochaine de notre nouveau site internet est une opportunité en ce sens.

Le mécénat reste quant à lui un potentiel accessible dans la mesure où nous pourrions y assurer une certaine constance et veille. Le retour d'expérience d'autres associations du mouvement FNE, qui ont un moindre soutien des collectivités publiques, montre que cela peut être réalisé sur un volume assez conséquent de l'activité opérationnelle d'une association.

Pour cela, nous devons créer les conditions favorables pour pouvoir le mobiliser. Nous devrions concrétiser cette année une première expérimentation de proposition de soutien à certains de nos projets (comme par exemple objectif M.A.R.E.S) sur une plateforme dédiée qui a un périmètre régional.

Notre travail de construction concertée de nos plaidoyers s'est poursuivi sur 2021 dans un objectif de concilier une préservation de la biodiversité dans des projets pertinents de déploiement des énergies renouvelables : plaidoyers éolien et photovoltaïque (faisant suite à celui sur la méthanisation en 2020), ainsi que la concrétisation d'une charte bois-énergie signée par les principaux acteurs et gestionnaires pour l'approvisionnement des grandes chaufferies régionales existantes. Nous restons aussi moteurs pour promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les opérations de rénovation thermique des bâtiments avec quelques belles concrétisations avec des bailleurs sociaux.

Ce travail d'influence et de persuasion auprès des acteurs est porté au sein de la coalition que nous animons dans la COP régionale, avec notamment l'organisation d'un événement de restitution sur Orléans en octobre dernier qui a été un succès. Nous espérons pouvoir organiser en 2022 deux événements similaires dans deux départements en concertation avec les associations territoriales concernées.

Nous restons mobilisés sur le déploiement des IBC avec les opportunités associées de développer des actions de restauration de biodiversité ou d'augmentation d'espaces mis sous protection. L'année 2022 sera importante avec une phase de renouvellement des contrats régionaux CRST qui offrent aux communes des possibilités de financements pour ces inventaires et autres actions biodiversité. Nous avons transmis aux interlocuteurs régionaux nos propositions de renforcement d'actions et de conditionnalités de financements pour favoriser et amplifier la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire des communes.

Concernant le déploiement de notre projet de réseau « Objectif Climat 2030 », nous avons un besoin de convaincre d'autres communes à s'engager, ainsi qu'à surmonter l'affaiblissement de la part effective de soutien de l'agence de l'eau (du fait d'évolutions de leurs modalités de comptabilisation des temps salariés). Ceci nous contraint à devoir trouver des alternatives pour compléter la part de financement amoindrie, et rendre de nouveau une viabilité de mise en œuvre du projet pour nos associations.

Une opportunité de plus, en termes de visibilité, est désormais ouverte avec notre décision de rejoindre le dispositif « Sentinelles de la Nature » porté par FNE national pour l'ensemble des fédérations régionales, et pour lequel nous avons choisi de privilégier la mise en valeur d'actions positives (en particulier donc les communes engagées dans OC-2030).

Après une première année de fonctionnement de notre portail naturaliste Nature'O'Centre, la poursuite de son déploiement pourra se concentrer sur sa promotion auprès des acteurs, et les possibilités de valoriser des contenus adaptés et communicants pour différents publics.

Notre plateforme de formation en ligne (MOOC) a été mise en fonctionnement avec un premier module sur la politique de l'eau. Un travail de prospection est actif pour trouver les soutiens financiers et développer d'autres modules sur d'autres thématiques, notamment à destination des élus.

Concernant notre réseau Biodiversité, un rythme de croisière est à conforter sur la base de la réussite de celui du réseau Eau. Ceci permettra de répondre pleinement aux attentes des personnes y participant pour dynamiser le groupe et nous rendre efficaces sur nos contributions. Nous pouvons en effet à la fois être sollicités (comme cela a été le cas par exemple dans le cadre de la réflexion cartographie éolien en région) et devons pouvoir aboutir à nos propres réalisations (par exemple support de formation sur des thématiques biodiversité pour notre plateforme MOOC).

Au sujet des instances participatives régionales, nous restons vigilants dans nos différentes représentations : au CESER, CRB, CRFB, CRSA, Lig'Air et PRPGD avec une nouvelle personne nous y représentant.

A noter au CESER, la prise en considération de la saisine citoyenne au sujet des conditions et conséquences du projet de mise en concession autoroutière de la RN154 (Eure et Loir).

L'année a été aussi particulièrement importante dans le cadre de notre représentation au Comité de Bassin Loire Bretagne, en lien avec notre réseau-eau, avec un long travail de contribution et de concertation pour le nouveau SDAGE qui a finalement été voté en ce début d'année 2022. Nous y déplorons cependant des volontés globalement affaiblies et un manque de moyens au niveau de l'agence, ce qui n'augure malheureusement pas de résultats d'amélioration tangible d'ici à sa prochaine échéance. Nous resterons cependant attentifs quant à sa meilleure prise en considération possible.

Nous assurons aussi avec constance notre rôle d'administrateur au sein de l'ARB, ainsi que dans nos missions d'animation du pôle faune pour l'Observatoire Régional Biodiversité et les travaux opérationnels de constitution des atlas naturalistes régionaux.

Je remercie vivement l'implication de toutes les personnes bénévoles qui portent la voix de notre fédération dans toutes ces représentations, ainsi que les personnes de notre équipe permanente impliquées de manière transverse et dans les travaux opérationnels (en particulier dans le cadre de l'ARB).

Dans notre action de défense juridique, FNE-cvl s'est engagée cette année contre le projet de réarmement du Barrage de Descartes sur la Creuse, point stratégique pour la continuité écologique et la préservation de populations d'espèces piscicoles migratrices de notre région. Un recours a été déposé conjointement avec et à l'initiative de la SEPANT et de l'association ANPER-TOS.

Concernant l'affaire de la déviation RD921 et pont routier de Mardié, l'année 2021 s'est déroulée avec une intensification et un élargissement des travaux de préparation sur le terrain. Ceci augure très probablement d'une réalisation des fondations de l'ouvrage à court terme. Un nouveau référé suspension a pour cette raison été déposé en ce début d'année à la cour d'appel de Versailles concernant l'arrêté portant dérogation à la destruction d'espèces protégées.

Nous sommes toujours aussi en attente d'un jugement en appel sur la Déclaration d'Utilité Publique portée par Mardiéval, ainsi que celle contre l'arrêté dit « Loi sur l'eau » porté conjointement avec notre fédération. Pour ce dernier, un nouvel avis de l'Autorité Environnementale a été émis et s'est concrétisé par l'ouverture d'un complément d'enquête publique pour laquelle notre fédération a fait une déposition.

En lien avec les autres fédérations régionales et FNE National, nous ressentons les sollicitations et les effets d'une actualité sociétale et climatique qui s'accélère. Nous pouvons mesurer les difficultés dans cette situation d'urgence d'y faire entendre pleinement la voix de l'environnement et d'une indispensable conciliation avec la préservation de la biodiversité.

L'inquiétude est particulièrement forte concernant les freins continus à une véritable mutation de l'agriculture, au sortir de plusieurs années qui ont vu une augmentation globale de l'utilisation des

pesticides. Nous constatons en parallèle qu'une intransigeance de l'état n'est toujours pas pleinement assurée sur les conditions fondamentales pour restaurer une santé qualitative et quantitative de nos cours d'eau et nappes souterraines.

A l'échéance des toutes prochaines élections présidentielle et législatives, et dans un contexte international tendu par les conséquences d'une guerre déclenchée aux portes de l'Europe, les réflexes de certains acteurs économiques pour écarter les enjeux environnementaux sont de plus fortement amplifiés. Cela pèse un risque de réduire à néant ne serait-ce qu'un cadre de concertation serein pour espérer de réelles garanties légiférées et appliquées dans notre pays.

Par ailleurs, en lien avec le mouvement associatif, il a été exprimé notre grande réserve au regard des conditions d'application du Contrat d'Engagement Républicain désormais imposé aux associations, avec des risques identifiés de décisions arbitraires et soumises à interprétation, pouvant en final nuire au fonctionnement et à l'initiative associative. Un recours au conseil d'état a été déposé pour ces raisons par FNE national conjointement avec d'autres groupements d'associations environnementales (LPO, Greenpeace France, Amis de la Terre).

Ainsi, nous pouvons une fois encore cette année mesurer les réussites et l'ampleur du travail que nous parvenons à réaliser ensemble : bénévoles de nos associations au sein des différentes instances de représentation, groupes de travail et réseaux thématiques ; et notre équipe fédérale permanente sur leurs missions respectives : direction, assistance de direction, coordinations thématiques et communication.

Notre coordinateur eau et climat a choisi d'autres perspectives professionnelles après une année fructueuse au sein de notre fédération. Nous accueillons notre nouvelle coordinatrice à cette fonction que nous encourageons chaleureusement dans ses missions en lien avec nos associations membres.

Dans le contexte de transformation sociétal actuel, j'insisterai enfin sur l'importance de faire réseau ensemble et de rendre encore plus vivant nos objectifs statutaires et les valeurs communes de notre charte fédérale. Notre visibilité doit être la plus claire possible auprès des différents publics, nos partenaires actuels et futurs, pour qu'un soutien sur nos missions leur soit une évidence ; ceci, au regard de nos compétences, et des solutions que nous apportons dans les territoires pour faire face à l'urgence des enjeux climatiques et de préservation de la biodiversité.

Bien à vous,

Samuel Senave